

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfectu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 02B-212000434-20240415-2024150421-DE

**N° 2024/21
du 15.04.2023
domaine 7.1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	13	13	00	00

CONVOCAATION	AFFICHAGE
10.04.2024	10.04.2024

Objet : Approbation du Budget primitif 2024

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Présents : Biaggi, Cholet-Allegrini, Fantozzi, Fustier, Launoy, Marchioni, Martini, Mattei, Pardini Sanguinetti JL Sanguinetti P, Sisco, Vuillamier,

Représentés :

Absents : Carballo-Bujan, Esposito, Giorgi, Lancelle, Luciani, Peretti,

Secrétaire : Cholet-Allegrini

Le Maire retrace à l'attention du Conseil les grandes lignes du **budget primitif général 2024**, conformes au projet annexé à la convocation.

Le Maire précise par ailleurs que le référentiel M57 permet à l'organe délibérant de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

Après examen et délibération, le Conseil

ADOpte le BP 2024 qui se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 225 779,00€	3 339 132,00€
Investissement	2 003 826,00 €	2 003 826,00 €

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Pour copie conforme,
Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint,
Thierry CHOLET-ALLEGRIINI

